

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska tenue au siège social de la MRC, 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby, province de Québec, le mercredi 11 juin 2025 à compter de 13 h.

Présences : René Beauregard Pierre Fontaine
 Julie Bourdon Jean-Marie Lachapelle
 Éric Chagnon Philip Tétrault
 Suzanne Choinière
 (à compter de 13 h 06)

Absence : Paul Sarrazin

Formant quorum sous la présidence de René Beauregard, préfet suppléant.

Autres présences : Jean Hogue, directeur général et greffier-trésorier, Valérie Leblanc, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe et M^e Eve-Marie Préfontaine, directrice du Service des affaires juridiques, du greffe et des archives.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 mai 2025 et de la séance extraordinaire du 21 mai 2025

4. Période de questions

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ÉCOCENTRES

5. Mandat à l'Union des municipalités du Québec - Achat de bacs roulants pour matières organiques pour l'année 2026
6. Ajout d'une banque d'heures au contrat octroyé par la résolution 2025-03-065 pour l'élaboration d'une stratégie de communication

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME, MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

7. Avis de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé pour des règlements et résolutions des municipalités locales du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska
8. Demande d'aliénation, lot 3 555 567, territoire de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton
9. Octroi du contrat pour l'inventaire du patrimoine immobilier
10. Autorisation de signature - Convention de recherche sur le projet « Zéro perte nette de milieux humides : en route vers des approches de restauration éclairées »

DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

11. Autorisation de signature - Entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité
12. Adoption de la reddition de compte dans le cadre du projet Signature innovation - La Haute-Yamaska, c'est vélo !
13. Demande d'aide financière - Association Granby pour la déficience intellectuelle et l'autisme (AGDIA)

RÉGLEMENTATION

14. Avis de motion et dépôt du projet de règlement de contrôle intérimaire numéro 2025-384 visant à interdire les nouvelles carrières et sablières/gravières sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska

15. Adoption du Règlement numéro 2025-383 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire numéro 2023-365 visant à assurer la protection des milieux humides et hydriques sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska

RÉSEAU CYCLABLE

16. Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) - Demande d'aide financière 2026 pour l'entretien de la Route verte et ses embranchements régionaux

17. Confirmation de participation financière dans le cadre du programme Signature innovation - La Haute-Yamaska, c'est vélo!

AFFAIRES FINANCIÈRES, ADMINISTRATIVES ET RESSOURCES HUMAINES

18. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2024

19. Approbation des dépenses et des paiements

20. Approbation du rapport financier mensuel

21. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 637 900 \$ qui sera réalisé le 25 juin 2025 et modification des règlements d'emprunt 2020-338 et 2024-372

22. Achat d'un billet pour le Festin-homard de la Fondation du Centre hospitalier de Granby

23. Dépôt de la liste du personnel salarié engagé

24. Autorisation de fin de probation

25. Modification à la politique d'utilisation des équipements de téléphonie cellulaire

PÉRIODE DE QUESTIONS ET CLÔTURE

26. Période de questions

27. Clôture de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 13 h 01.

2025-06-156 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Pierre Fontaine

Appuyé par : Éric Chagnon

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-157 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 MAI 2025

Il est proposé par : Jean-Marie Lachapelle

Appuyé par : Éric Chagnon

Et résolu :

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 mai 2025 et de la séance extraordinaire du 21 mai 2025, tels que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions est tenue. Aucune question n'est posée.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ÉCOCENTRES

2025-06-158 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ACHAT DE BACS ROULANTS POUR MATIÈRES ORGANIQUES POUR L'ANNÉE 2026

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de minibacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2026;

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- Permettent à une MRC de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens meubles;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une MRC s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les bacs roulants pour matières organiques et/ou des minibacs de cuisine dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Pierre Fontaine

Appuyé par : Jean-Marie Lachapelle

Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long;

Que la MRC de La Haute-Yamaska confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs roulants et/ou de minibacs de cuisine nécessaires aux activités de la MRC pour l'année 2026;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la MRC de La Haute-Yamaska s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la MRC à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la MRC. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements

d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la MRC de La Haute-Yamaska s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la MRC de La Haute-Yamaska s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2026, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

Que la MRC de La Haute-Yamaska reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 2 %;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2025-06-159 AJOUT D'UNE BANQUE D'HEURES AU CONTRAT OCTROYÉ PAR LA
RÉSOLUTION 2025-03-065 POUR L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE DE
COMMUNICATION**

ATTENDU que par sa résolution 2025-03-065, la MRC a octroyé à la firme Transfert Environnement et Société inc. un contrat pour accompagner la MRC en services-conseils en communication stratégique;

ATTENDU qu'il est souhaitable d'ajouter une banque d'heures supplémentaires audit contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Jean-Marie Lachapelle

Appuyé par : Philip Tétrault

Et résolu :

D'ajouter une banque d'heures supplémentaires d'une valeur maximale de 7 000 \$ pour la réalisation de ce mandat, plus des frais administratifs de 7 % et autres frais prévus à l'offre de services.

D'utiliser le surplus affecté - matières résiduelles afin de couvrir cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suzanne Choinière, substitut de Marcel Gaudreau, maire de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, prend place à la table du conseil. Il est 13 h 06.

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME, MILIEUX HUMIDES ET
HYDRIQUES**

2025-06-160 AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ POUR DES RÈGLEMENTS ET RÉOLUTIONS DES MUNICIPALITÉS LOCALES DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

ATTENDU que la MRC doit approuver certains règlements et résolutions des municipalités locales du territoire, s'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire, et ce, en vertu des articles 109.7, 110.3.1, 137.3 et 145.38 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ainsi que de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q., 2024, chapitre 2);

ATTENDU les recommandations du Service de la planification du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Jean-Marie Lachapelle

Appuyé par : Éric Chagnon

Et résolu :

D'approuver le ou les règlement(s) et/ou la ou les résolution(s) ci-après-énumérés :

- Règlement numéro 1391-2025 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de retirer des usages à la zone commerciale GI13C et de créer la zone commerciale GI21C à même une partie de la zone commerciale GI13C et de changer la vocation de la zone industrielle HJ04I en zone résidentielle, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP04-2025 et SP04-2025, de la municipalité de Granby;
- Règlement numéro 1392-2025 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'interdire un matériau de revêtement extérieur des murs et des toitures, de revoir les dispositions relatives aux capteurs solaires, de préciser les dispositions relatives aux clôtures, haies et murs de maçonnerie, de revoir les dispositions applicables aux structures décoratives ludiques, de clarifier diverses dispositions relatives aux enseignes, de revoir les dispositions relatives au remblai et au déblai, de préciser les normes de stationnement dans la zone EH08R, d'établir un nombre d'étages minimal pour les zones GJ12C, GJ18C, GJ24P, GJ35C, GK01P, GK04P et GK27R, d'établir des normes d'implantation concernant les bandes boisées dans la zone IN06R et de limiter les types de toiture dans le centre-ville, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP05-2025 et SP05-2025, de la municipalité de Granby;
- Règlement numéro 1393-2025 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de ne plus limiter le nombre de logements dans la zone publique GK04P, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP06-2025 et SP06-2025, de la municipalité de Granby;
- Règlement numéro 1394-2025 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de permettre les lieux de retour des contenants consignés et les services médicaux et paramédicaux dans la zone commerciale EH03C, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP07-2025 et SP07-2025, de la municipalité de Granby;
- Règlement numéro 1395-2025 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de corriger les zones concernées par les enseignes publicitaires et d'autoriser les résidences privées d'hébergement dans la zone commerciale

GI21C, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP08-2025 et SP08-2025, de la municipalité de Granby;

- Règlement numéro 1400-2025 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de revoir les dispositions applicables aux amendes concernant l'abattage d'arbres, l'élagage et l'émondage ainsi que l'étêtage et l'écimage, de préciser les normes de stationnement pour la classe d'usage d'établissement hôtelier « Chôt », de retirer la limite « centre-ville » du plan de zonage, d'interdire les postes d'essence et de gaz propane dans les zones DL05C, EK07C et EK09C, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP09-2025 et SP09-2025, de la municipalité de Granby;
- Règlement numéro 1401-2025 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de revoir la définition de projet de redéveloppement pour les projets de logements abordables, initialement adopté sous le premier projet de règlement numéro PP11-2025, de la municipalité de Granby;
- Règlement numéro 1402-2025 modifiant le Règlement numéro 0664-2016 de lotissement afin d'ajouter une exception aux frais de parcs pour les projets de logements abordables, initialement adopté sous le premier projet de règlement numéro PP12-2025, de la municipalité de Granby;
- Résolution numéro 2025-05-0429 accordant une autorisation portant le numéro de demande 2024-80338 pour la propriété située aux 695 à 699, rue Dufferin, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), initialement adoptée sous les projets de résolution numéros PPR01-2025 et SPR01-2025, de la municipalité de Granby;
- Résolution numéro 2025-05-0488 accordant un permis de construction portant le numéro de demande 2024-0827 pour la propriété située au 350, avenue du Parc, en vertu de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q., 2024, chapitre 2), initialement adoptée sous le projet de résolution numéro PR01-2025, de la municipalité de Granby;
- Règlement numéro 672-2025 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-161 DEMANDE D'ALIÉNATION, LOT 3 555 567, TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

ATTENDU que le demandeur est propriétaire des lots 3 843 249, 4 064 411 et 4 064 412, situés dans le rang 6 à Saint-Valérien-de-Milton, récemment hérités de son père;

ATTENDU que le demandeur et ses frères sont également copropriétaires du lot 3 555 567 d'une superficie de 41,96 hectares, situé au 1111, 5^e Rang à Sainte-Cécile-de-Milton, hérité dans le cadre de la même succession;

ATTENDU que la présente demande concerne l'autorisation d'aliéner le lot 3 555 567 afin de procéder à son détachement des autres lots situés à Saint-Valérien-de-Milton;

ATTENDU que le lot visé est déjà utilisé à des fins agricoles et que l'aliénation n'aura aucun impact sur les activités agricoles existantes ou futures;

ATTENDU que le projet répond aux orientations et objectifs du plan de développement de la zone agricole (PDZA);

ATTENDU que le projet est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et qu'il répond aux orientations et aux objectifs du Plan de développement en zone agricole;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif agricole à l'effet d'appuyer la demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Pierre Fontaine

Appuyé par : Éric Chagnon

Et résolu :

D'appuyer la présente demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-162 OCTROI DU CONTRAT POUR L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE IMMOBILIER

ATTENDU que la MRC a sollicité deux firmes pour des demandes de prix pour l'inventaire du patrimoine immobilier;

ATTENDU qu'après analyse, la recommandation du Service de planification du territoire est de retenir l'offre de services de Rayside Labossière inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Philip Tétrault

Appuyé par : Éric Chagnon

Et résolu :

D'octroyer à Rayside Labossière inc. le contrat pour l'inventaire du patrimoine immobilier sur la base du montant forfaitaire indiqué dans l'offre de services datée du 4 avril 2025 pour un montant total de 72 790 \$, plus les taxes applicables;

D'assumer cette dépense à même le poste budgétaire 1-02-610-00-419-00 Honoraires professionnels-autres;

Que les termes et conditions de la demande de prix de la MRC prévalent sur l'offre de services de Rayside Labossière inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-163 AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION DE RECHERCHE SUR LE PROJET « ZÉRO PERTE NETTE DE MILIEUX HUMIDES : EN ROUTE VERS DES APPROCHES DE RESTAURATION ÉCLAIRÉES »

ATTENDU que la MRC a confirmé sa participation à titre de partenaire de recherche du projet « Zéro perte nette de milieux humides : en route vers des approches de restauration éclairées »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Éric Chagnon

Appuyé par : Jean-Marie Lachapelle

Et résolu :

D'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, à signer la convention de recherche telle que soumise et y apporter toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

2025-06-164 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

ATTENDU que la reconduction du Fonds régions et ruralité est inscrite comme engagement de la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité qui a été signée le 13 décembre 2023 avec les représentants municipaux;

ATTENDU que le volet 2 - Développement territorial du Fonds régions et ruralité s'inscrit en continuité de l'actuel volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC de ce fonds, dont l'entente s'est terminée le 31 mars 2025;

ATTENDU qu'il est nécessaire de conclure une nouvelle entente avec la ministre des Affaires municipales pour bénéficier du volet 2 - Développement territorial du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU que l'entente Développement territorial du Fonds régions et ruralité a pour objet de prévoir les conditions et les modalités de la délégation de la gestion d'un montant provenant du Fonds régions et ruralité et qu'elle prévoit le rôle et les responsabilités de la MRC lorsque, dans l'exercice du pouvoir que lui confère l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1), elle met en oeuvre ses priorités régionales et adapte des activités gouvernementales à ses particularités régionales.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Philip Tétrault

Appuyé par : Jean-Marie Lachapelle

Et résolu :

De confirmer l'adhésion de la MRC aux objets de l'entente;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier ou, en son absence, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la MRC,

l'entente « Développement territorial » du Fonds régions et ruralité soumise par la ministre des Affaires municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-165 ADOPTION DE LA REDDITION DE COMPTE DANS LE CADRE DU PROJET SIGNATURE INNOVATION - LA HAUTE-YAMASKA, C'EST VÉLO !

ATTENDU l'entente signée le 29 août 2022 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sur le projet Signature innovation - La Haute-Yamaska, c'est vélo! de la MRC de La Haute-Yamaska;

ATTENDU que les principaux objectifs de cette entente sont d'encourager la pratique du vélo, de démarquer le territoire de la Haute-Yamaska par ses innovations, de développer la culture vélo et de parfaire l'expérience entourant le vélo en Haute-Yamaska;

ATTENDU que la reddition de compte doit être adoptée et transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Pierre Fontaine

Appuyé par : Éric Chagnon

Et résolu :

D'autoriser le dépôt de la reddition de compte au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le Fonds régions ruralité volet 3 du projet Signature innovation - La Haute-Yamaska, c'est vélo! pour l'année 2024-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-166 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ASSOCIATION GRANBY POUR LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE ET L'AUTISME (AGDIA)

ATTENDU la demande d'aide financière de l'Association Granby pour la déficience intellectuelle et l'autisme (AGDIA);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Julie Bourdon

Appuyé par : Pierre Fontaine

Et résolu :

D'accorder une aide financière à l'Association Granby pour la déficience intellectuelle et l'autisme (AGDIA) pour un montant de 20 000 \$;

D'assumer cette dépense à même le poste budgétaire surplus non affecté à l'ensemble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉGLEMENTATION

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 2025-384 VISANT À INTERDIRE LES NOUVELLES CARRIÈRES ET SABLIERES/GRAVIÈRES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

Avis de motion est par les présentes donné par Julie Bourdon que lors d'une prochaine séance de ce conseil sera soumis pour adoption le Règlement numéro 2025-384 visant à interdire les nouvelles carrières et sablières/gravières sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

2025-06-167 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-383 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 2023-365 VISANT À ASSURER LA PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

ATTENDU que le directeur général et greffier-trésorier a mentionné l'objet du règlement et l'absence de modification apportée entre le projet de règlement déposé le 13 mai 2025 et le règlement soumis ce jour pour adoption, le tout conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec;

ATTENDU que des copies du règlement ont été placées pour consultation, dès le début de la séance, à l'entrée de la salle des délibérations, ainsi que sur le site Web;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Jean-Marie Lachapelle

Appuyé par : Philip Tétrault

Et résolu :

D'adopter le Règlement numéro 2025-383 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire numéro 2023-365 visant à assurer la protection des milieux humides et hydriques sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSEAU CYCLABLE

2025-06-168 PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III) - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2026 POUR L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE ET SES EMBRANCHEMENTS RÉGIONAUX

ATTENDU que le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

ATTENDU que le projet d'entretien de la Route verte et ses embranchements régionaux 2025 de la MRC doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les

autorisations requises avant l'exécution du projet (autorisations environnementales, permission de la voirie, le cas échéant);

ATTENDU que le projet d'entretien mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 775 214 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 145 520 \$;

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser une personne représentante à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Pierre Fontaine

Appuyé par : Jean-Marie Lachapelle

Et résolu :

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière;

De confirmer son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

De certifier que le directeur général et greffier-trésorier, ou en son absence, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, est autorisé(e) à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-169 CONFIRMATION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME SIGNATURE INNOVATION - LA HAUTE-YAMASKA, C'EST VÉLO!

ATTENDU que Corporation d'aménagement récréo-touristique de La Haute-Yamaska (C.A.R.T.H.Y.) inc. a déposé une demande d'aide financière pour le Programme de développement de l'offre touristique des parcs régionaux (DOTPR) pour le projet de renouvellement des haltes, portes d'entrée et signalisation;

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska doit confirmer sa contribution financière de 465 000 \$ pour l'ensemble du projet jusqu'en 2026;

ATTENDU qu'une entente doit intervenir entre C.A.R.T.H.Y. et la MRC de La Haute-Yamaska pour convenir des modalités de cette contribution financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Philip Tétrault

Appuyé par : Éric Chagnon

Et résolu :

De confirmer la contribution financière de 465 000 \$ de la MRC de La Haute-Yamaska dans le projet de renouvellement des haltes, portes d'entrée et signalisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES FINANCIÈRES, ADMINISTRATIVES ET RESSOURCES HUMAINES

2025-06-170 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2024

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal, le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2024 sont déposés au conseil.

2025-06-171 APPROBATION DES DÉPENSES ET DES PAIEMENTS

Il est proposé par : Pierre Fontaine

Appuyé par : Philip Tétrault

Et résolu :

D'autoriser les dépenses et le paiement desdites dépenses énumérées à la liste « Approbation et ratification d'achats juin 2025 », cette liste faisant partie intégrante de la présente résolution comme si au long récitée;

D'approprier les montants nécessaires pour les diverses dépenses au surplus non affecté à l'ensemble et d'autoriser les transferts de crédits budgétaires nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-172 APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER MENSUEL

Conformément aux dispositions des règlements numéro 2017-303 et 2022-356 ainsi que de la Loi sur le traitement des élus municipaux, il est déposé devant les membres du conseil de la MRC un rapport mensuel des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance ordinaire.

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2025-381 ainsi que de la Loi sur le traitement des élus municipaux, il est déposé devant les membres du conseil de la MRC un rapport financier mensuel incluant les dépenses autorisées par les responsables d'activité budgétaire, les paiements et les transferts budgétaires.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Pierre Fontaine

Appuyé par : Philip Tétrault

Et résolu :

D'autoriser les dépenses et le paiement des comptes énumérés audit rapport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-173 RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 637 900 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 25 JUIN 2025 ET MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 2020-338 ET 2024-372

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité régionale de comté de La

Haute-Yamaska souhaite emprunter par billets pour un montant total de 637 900 \$ qui sera réalisé le 25 juin 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2020-338	300 600 \$
2024-372	337 300 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2024-372, la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Éric Chagnon

Appuyé par : Pierre Fontaine

Et résolu :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 25 juin 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 25 juin et le 25 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le par le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et le directeur général et greffier-trésorier, ou en son absence la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026	83 800 \$	
2027	86 900 \$	
2028	90 500 \$	
2029	94 000 \$	
2030	97 800 \$	(à payer en 2030)
2030	184 900 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2024-372 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 25 juin 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-174 ACHAT D'UN BILLET POUR LE FESTIN-HOMARD DE LA FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY

Il est proposé par : Pierre Fontaine

Appuyé par : Philip Tétrault

Et résolu :

D'autoriser l'achat et le paiement d'un billet au montant de 200 \$, plus les taxes applicables, pour le Festin-homard de la Fondation du Centre hospitalier de Granby;

D'autoriser la participation du préfet à cet événement;

D'approprier la somme nécessaire à même le surplus non-affecté à l'ensemble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL SALARIÉ ENGAGÉ

Conformément aux dispositions de l'article 3.5 du règlement numéro 2025-381 et de l'article 165.1 du Code municipal du Québec, est déposée au conseil la liste du personnel salarié engagé pour la période du 24 avril au 21 mai 2025.

2025-06-175 AUTORISATION DE FIN DE PROBATION

Il est proposé par : Julie Bourdon

Appuyé par : René Beauregard

Et résolu :

De mettre fin à la probation de Eve-Marie Préfontaine au poste de directrice du Service des affaires juridiques, du greffe et des archives en date du 25 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-06-176 MODIFICATION À LA POLITIQUE D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE

Il est proposé par : Éric Chagnon

Appuyé par : Philip Tétrault

Et résolu :

De modifier la Politique d'utilisation des équipements de téléphonie cellulaire du personnel de la MRC de la façon suivante :

En ajoutant à la section E « Modalités offertes aux employées » au point 2 « Employés et cadres pour qui l'utilisation du cellulaire est une nécessité » le poste « conseiller en administration et ressources humaines » à la liste déjà établie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS ET CLÔTURE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La deuxième période de questions est tenue. Aucune question n'est posée.

2025-06-177 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Philip Tétrault

Appuyé par : Pierre Fontaine

Et résolu :

De lever la séance à 13 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé)

René Beaugard, préfet suppléant

(Signé)

Valérie Leblanc, directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe

Les résolutions numéros 2025-06-156 à 2025-06-177 de ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens du paragraphe 142 (2) du Code municipal du Québec.

(Signé)

René Beaugard, préfet suppléant